

Antenne Socio-Educative EPI: Programme d'Intervention Individualisé (PII)

- Le PII est un outil de travail basé sur des évaluations formelles, informelles, sur l'auto-évaluation de la personne et l'avis des proches.
- Il doit établir des objectifs pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques pertinents pour chaque personne en particulier.
- Le PII sert à donner un cadre de référence dans lequel l'intervention prend place.
- A travers l'établissement de buts à court, moyen et long terme, le PII vise à améliorer les compétences, l'autonomisation et la qualité de vie de chaque personne

6 étapes pour un PII

1. Choisir les référents
2. Evaluer les forces et les besoins
3. Etablir des priorités et proposer des objectifs
4. Réunion PII
5. Rédaction du PII
6. Assurer la mise place et le suivi du PII

1. Choisir les référents

- Choisir dans l'équipe soignante un référent, ainsi qu'un référent dans l'équipe de l'antenne socio-éducative
- Le référent éducatif coordonne la démarche PII en collaboration avec l'infirmier référent

2. Evaluer les forces et les besoins de la personne

- Evaluations informelles: observations directes, rencontres avec les intervenants, les familles, les lieux de vie, etc.
- Evaluations formelles: MPACT, Option, EFI, AAPEP, Comvoor, etc.

3. Etablir des priorités et proposer des objectifs:

- importants pour la personne et ses proches
- fonctionnels, qui portent sur des comportements pratiques et utiles
- généralisables, utiles dans plusieurs milieux
- positifs, qui portent sur des comportements souhaitables et non à supprimer
- adaptés à l'âge chronologique

4. Réunion PII

PREPARATION

Les référents PII amènent les informations récoltées lors de l'évaluation et les propositions d'objectifs en lien

PARTICIPANTS

La personne elle-même si possible, les parents ou proches et les intervenants significatifs, dont les référents PII

BUT

Déterminer des objectifs prioritaires qui seront poursuivis jusqu'à la prochaine réunion

5. Rédaction du PII

À la suite de la réunion et dans les plus brefs délais, le PII sera rédigé par les référents. Il comprendra:

- les besoins prioritaires retenus et les objectifs fixés
- la décomposition de ces objectifs en apprentissages bien définis
- les outils et moyens d'intervention utilisés
- le mode d'évaluation des progrès de la personne
- les responsabilités de chacun dans l'enseignement de la compétence
- la date prévue de prochaine réunion

6. Mise en place et suivi du PII

- Informer la personne de ce qui est prévu, dans la mesure du possible
- Préparer le matériel nécessaire
- Débuter les apprentissages prévus
- Evaluer les progrès
- Apporter les réaménagements possibles
- Identifier et noter les suggestions ou difficultés éventuelles pour la prochaine réunion

Référence: G. Magerotte, M. Deprez, N. Montreuil (2014). Pratique de l'intervention individualisée.
Belgique : de Boeck



Avec le soutien de:

